LA CATASTROPHE A COMINES

(Nouveaux détails)

Les nouvelles que nous recevons sur l'état des blessés sont relativement satisfaisantes. Les enfants de M. Blanquart paraissent être hors de danger.

Les autres blessés vont bien, cependant on n'est pas sans inquiétude sur la situation de quelques-uns.

Hier encore, toute la population s'est portée sur le théâtre de la catastrophe pour contempler les ruines qu'elle a amoncelées. Des milliers de curieux sont venus hier de Belgique.

Quant aux causes de ce terrible accident, on les recherche. Les ingénieurs n'ont pu jusqu'ici que constater le bon état des appareils, même du générateur qui a sauté.

Il avait été nettoyé samedi et soumis à une pression de 1 à 2 atmosphères, afin que le lundi on pût arriver plus tôt à la pression ordinaire; toutes les 5 semaines au plus chaque chaudière était nettoyée.

On ne sait donc pas encore à quelle cause il faut attribuer la catastrophe. Il faut attendre pour se prononcer, la fin de l'enquête.

M. Blanquart a assuré son personnel contre les accidents. Il croit qu'il l'est également contre les explosions.

Si l'explosion avait eu lieu dix minutes plus tard, vers 7 h. 1/2, le désastre eût été plus terrible encore, car les ouvriers se rendent à ce moment dans un séchoir attenant à la chambre des générateurs. Or, ce séchoir a été littéralement réduit en poussière.

Indépendamment des bâtiments, toutes les vitres des habitations dans un rayon de plus de 500 mètres ont été brisées.

Des morceaux de bois, des perches, encore munies de leurs écheveaux de fil, ont pénétré par les fenêtres et dans les toitures, ces dernières sont totalement abimées.

Quelques minutes avant l'exploxion, M. Blanquart était avec son chauffeur qu'il quitta pour se rendre dans son bureau.

La souscription ouverte en faveur des victimes atteint 4,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le froid sévit rigoureusement depuis plusieurs jours, succédant aux épais brouillards qui, pendant toute la semaine dernière, ont enveloppé notre région.

A Barbieux les patineurs se livrent à leur plaisir favori, et nous savons qu'ils se sont donné rendez-vous, le soir, afin d'organiser des fêtes sur la glace.

La location des étaux du marché aux poisson a été mise en adjudication mardi après-midi dans la grande salle de la mairie.

Cette opération a été faite aux enchères, au plus offrant. En voici les résultats :

Le 1er étal a été adjugé pour 355 fr. à Mme veuve Dutranoy; 2e, 280, MM. Joseph Deruelle; 3e, 270, Mme veuve Dutranoy; 4e, 300, J.-B. Dogheyter; 5e, 275, Pierre Spruytte; 6e, 280, Mme veuve Mescart; 7e, 220, César Fievet; 8e, 240, Jules Vanaverbecke; 9e, 260, Jules Caron.

10e étal, 265 fr., MM. Joseph Wylstraete : 11e, 300, Henri Vanhuffel; 12e, 295, François Prouvost; 13e, 360, Ferdinand Pinet; 14e, 265, Antoine Fassiaux; 15e, 290, Pairez-Dhont; 16e, 360, J.-B. Flamencourt; 17e, 270, Pierre Dhondt; 18e, 250, Mme Rosalie Cavaye; 19e, 210, Charles Desrousseaux; 20e, 255, Charles Wilstraete; 21e, 250, Mme Rosalie Cavaye; 22e, 225, Mme Joséphine Maillot; 23e, 160, Pierre Vandorpe; 24e, 115, M. Edourd Velghe.

Cirque d'amateurs. — Beaucoup de personnes ayant attendu le dernier moment se plaignent de ne pouvoir plus trouver de places.

Nous venons d'apprendre qu'il y a encore quelques places disponibles, par suite de deuils survenus récemment.

On peut s'adresser chez M. Léon Dillies, 8, rue de l'Union, pour loges, chaises ou pourtours.

Le cirque d'amateurs. — La répétition générale qui aura lieu demain soir jeudi à l'Hippodrome commencera *à huit heures* et non à 8 h. 1/2 ainsi que cela avait été d'abord annoncé.

On entrera par la rue des Longues-Haies.

Mercredi, à deux heures un quart du matin, M. Henri Amand, cabaretier à l'estaminet de la *Grosse Moule*, Grand-Place, fut réveillé en sursaut par le bruit qu'un visiteur nocturne faisait en cognant à sa porte.

Les coups devenaient de plus en plus bruyants, et bientôt un panneau céda.

C'était un logeur de la maison, Henri D..., cocher de place, qui voulait tout simplement rentrer dans son appartement.

Néanmoins, M. Amand a trouvé le procédé trop énergique, et a porté plainte.

A qui ? — Un étameur ambulant se présente, lundi soir, au fort Desrousseaux, rue des Fleurs, sonnant de porte en porte et offrant en vente une superbe casserole tout de neuf étamée. Il la vendait au prix de vingt sous.

Ne pouvant réussir à en trouver le placement, il s'adressa, dans la troisième cour, à une personne trop confiante ; il se dit envoyé d'une maison amie, qu'il cita, et, grâce à ce subterfuge, plaça sa marchandise.

On court après l'escroc, qui, paraît-il, est connu dans le quartier de l'Epeule.

Tombola. — Voici la liste des numéros gagnants d'une tombola qui a eu lieu le 15 janvier chez M. Auguste Debodenance, cabaretier, rue Decrême 140, au bénéfice d'une famille nécessiteuse.

Les lots qui ne seront pas réclamés avant le 29 janvier resteront acquis à l'œuvre.

428—105—432—22—446—275—401 — 338 — 373—417—490—348—482—498—299—341—472—469—72—246—21

Une soirée chantante avait précédé la tombola.

Grand soulagement. — Le Housseau (Mayenne), le 2 mai 1887. — Je souffrais de l'estomac, j'avais des vomissements presque tous les jours; j'avais pris inutilement une foule de medicaments; dès que j'ai eu pris des Pilules Suisses, j'ai ressenti un grand soulagement et aujourd'hui je suis complètement guéri. Moussay, à la Maison-Neuve. Signature légalisée. 16338d

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—**AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Révision des listes électorales. — Les listes électorales ayant subi des modifications, additions ou retranchements, sont déposées au secrétariat de la mairie où les intéressés sont admis à les consulter, jusqu'au 4 février prochain.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier une section des *Prévoyants de l'Avenir* est en voie de formation à Tourcoing.

Cette société basée sur les grandes avantages donnés par la mutualité, embrasse toute la France et comprend déjà à Roubaix un très grand nombre d'adhérents. Nous ne pouvons que recommander cette institution, créée en dehors de tout esprit de parti, qui permet à l'avenir de s'assurer, moyennant une modique cotisation, le pain de sa vieillesse, et nous espérons que la section de Tourcoing prendra rapidement une grande extension.

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'imprimés de tous genres : têtes de lettres, factures, memorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LILLE

L'Exposition de 1889. — Le bureau du Comité départemental du Nord se réunira dimanche à dix heures du matin, à la préfecture.

Le bureau doit procéder à l'installation de la commission chargée d'organiser dans le Nord une exposition d'*Economie sociale*.

Cette commission sera présentée à M. Léon Say, président du groupe dans le Comité général de Paris, qui vient faire une conférence à la Société industrielle.

Lundi est mort à l'Hôpital-Général de Lille un vieil ouvrier tulliste — ou fileur de coton, — Stantecke, qui avait fait partie du Conseil municipal en 1848, lors des premières élections faites à Lille au suffrage universel. Stantecke avait siégé pendant quelques mois à l'Hôtel-de-Ville ; puis, ne se trouvant pas suffisamment préparé pour remplir convenablement son mandat, avait donné sa démission.

L'évasion de Loos. — Camille Verfielde, l'évadé de la maison centrale de Loos, n'a pu, jusqu'ici, malgré les recherches les plus actives, être retrouvé. Sans renoncer à l'espoir de découvrir ses traces, on est réduit à penser que ce hardi malfaiteur a réussi à passer la frontière.

Tous les environs de Loos ont été battus avec le plus grand soin : les soldats du poste, les gardiens ont passé la journée à faire les recherches les plus actives. M. Ratier, directeur de la maison centrale accompagné du gardien-chef, a visité Lomme et Englos : en passant à travers champs, avant le jour, le gardien-chef a fait un faux pas dans les terres labourées et s'est fortement contusionné aux genoux et aux poignets.

Le froid. — Lundi, vers six heures du matin, les agents de la police de sûreté Lamerand et Blicq, en tournée dans le quartier des Moulins, furent avertis qu'un homme était étendu, sans mouvement, sur les glacis de la porte de Douai. Ils se rendirent à l'endroit indiqué et y trouvèrent en effet un individu, mourant de froid, qu'ils firent transporter au poste de police du 7e arrondissement, où M. le docteur Delplanque fut appelé à lui donner les premiers soins. Cet individu, Alexis Miquet, âgé de 51 ans, domestique à Ronchin, avait les deux jambes gelées et il fallut le reconduire chez lui en voiture. Etant légèrement pris de boisson, Miquet était tombé dans les fortifications en retournant à Ronchin dimanche soir; il lui avait été impossible de se relever et c'est alors que le froid avait commencé à le saisir.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Dupas, femme de l'honorable substitut du procureur de la République. Mme Dupas est morte presque subitement mardi ; elle avait donné le jour à un enfant, il y a environ un mois, et rien ne faisait prévoir ce triste dénouement.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 15 décembre 1887

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

(Suite. Voir le *Journal de Roubaix* du 15 janvier.)

Les recettes extraordinaires

Le Conseil aborde l'examen du budget des recettes extraordinaires. Tous les articles en sont voté (64 à 76). La somme totale est de 504.447 fr. 85 c.

M. H. BUISINE a présenté une observation sur l'article 74.

Cet article porte :

Participation de propriétaires dans les frais de construction d'une ligne de chemin de fer de Roubaix à Audenarde : 3.333 fr. 35.

Voici l'observation de M. Buisine : N'y aurait-il pas lieu a-t-il dit, de faire des démarches actives dans le but de faire continuer les travaux.

M. LE MAIRE. — Nous nous sommes dernièrement occupé de la question ; l'affaire suit son cours.

Le Budget des dépenses ordinaires

M. G. HEYNDRICKX, rapporteur, donne lecture des articles du budget des dépenses ordinaires.

Le Conseil vote les 78 premiers articles comprenant la section I (frais d'administration), et la section II (charges et entretien des biens communaux).

Le total de la section I s'élève à 386,740.70 et celui de la section II à 1,315.245.20.

L'impôt sur les chiens

ARTICLE 22. — *Perception de l'impôt sur les chiens. — Dépenses admises en 1887 : 1,500 fr.; dépenses proposées : 1,500.*

M. H. BUISINE. — Est-on certain qu'on a atteint tous les chiens, que tous portent la plaque exigée?

M. LE MAIRE. — Oui, on a veillé à ce que le règlement municipal fut strictement appliqué.

M. H. BUISINE. — Cependant, j'ai un chien qui n'a pas de plaque. (Rires.)

Voix diverses — Mais alors vous aurez un procès-verbal. C'est à signaler au commissaire central. (Nouveaux rires.)

Les plombs utilisés dans le métrage public

ARTICLE 19. — *Service du métrage public. — Dépenses admises en 1887 : 10,360 ; Dépenses proposées : 10,360.*

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Y a-t-il un contrôle pour les plombs employés dans les métrages publics ?

M. VINCHON. — Oui, le contrôle se fait très rigoureusement à la mairie.

L'entretien des propriétés communales

ARTICLE 32. — *Entretien des propriétés communales ; dépenses admises en 1887 : 105.000 fr., dépenses proposées : 100.000 fr.*

M. ALFRED REBOUX. — Il y a une réduction sensible sur le crédit affecté à l'entretien des propriétés communales.

M. LE MAIRE. — Cela provient de ce que les bâtiments sont maintenant en excellent état.

M. P. DESTOMBES. — Oui, on peut espérer, qu'avec les frais que nous avons faits ces années dernières, le crédit prévu suffira.

La police

ARTICLE 50. — *Dépenses de la police ; dépenses admises en 1887 :* 173,800 fr. *dépenses proposées :* 173.900.

M. ALFRED REBOUX. — Depuis quelques années, nous avons notablement augmenté les crédits de la police, le personnel a été renforcé et pourtant le service est encore insuffisant. Je ne veux en accuser ni les agents ni leurs chefs. Ils sont débordés. Les crimes et les délits de tout genre, les vols surtout se multiplient. Beaucoup sont, dit-on, cachés au public et il y en a un trop grand nombre qui restent impunis. Cette impunité est un véritable encouragement pour les malfaiteurs.

C'est surtout la police de sûreté qui devrait être réorganisée. Aux agents qui la composent actuellement, agents actifs, dévoués, mais trop généralement connus de la population, il faudrait adjoindre des agents pris au-dehors, parmi les hommes déjà expérimentés et qui rempliraient tout à fait le but de cette institution hélas! indispensable que nous appelons la police de sûreté, mais que le peuple appelle de son véritable nom de police secrète.

La loi de 1884, si rétrograde en diverses de ses parties, a enlevé aux municipalités toute action sérieuse sur la police. C'est le représentant du pouvoir central, c'est le Préfet, qui est dans nos villes le chef effectif de la police. Nous payons, mais c'est le Préfet qui dispose.

L'Etat devrait bien donner en échange, plus d'assistance aux grandes villes, en matière de police, dans nos villes frontières surtout, où la police a un rôle presqu'international.

M. H. BUISINE. — Je vois une solution à cet état de choses, c'est de donner des récompenses sérieuses aux agents pour les arrestations opérées en dehors de leur service.

Il est arrivé que des agents ont refusé de se rendre à l'appel d'un habitant, qui réclamait leur secours, et cela sous prétexte qu'ils n'étaient pas de service.

M. ALFRED REBOUX. — Les agents qui ont agi ainsi ont manqué à leur devoir.

M. H. BUISINE. — Une dame a fait, un jour, appel à un agent qui passait, pour constater la présence, chez elle, de malfaiteurs qui s'y étaient introduits nuitamment. L'agent refusa disant qu'il n'était pas de service et engagea la dame à s'adresser à un de ses confrères de service, non loin de là. Celui-ci répondit, à son tour, que son service l'obligeait à rester où il était, et que, seule, la patrouille pouvait lui venir en aide en cette circonstance.

Quelques heures après, en effet, les agents de patrouille découvrirent trois malfaiteurs, qui furent conduits à Lille et condamnés.

M. A. VINCHON. — Il aurait suffi de prendre les numéros de ces agents pour les faire révoquer.

M. H. BUISINE. — Je persiste à penser que les primes accordées aux agents opérant des arrestations de malfaiteurs en dehors de leur service, seraient un remède sérieux à l'état de choses dont se plaint, avec raison, M. Reboux.

M. ALFRED REBOUX. — Je voudrais ajouter un mot en ce qui touche le service de nuit. On assure que les patrouilles de police passent trop régulièrement aux mêmes heures dans les mêmes quartiers.

M. LE MAIRE. — On change fréquemment les tournées; vous devez être mal renseigné.

M. ALFRED REBOUX. — Ce service devrait changer tous les jours.

M. A. FAIDHERBE. — Un inconvénient à signaler c'est peut-être le système des boites, où les voleurs peuvent guetter le passage des agents.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — On fait des agents, des poteaux, des automates; pourquoi ne pas les faire ambulanter.

M. LE MAIRE. — Cela leur a été commandé.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Ils sont cependant toujours immobiles.

M. CHÉRON. — Je partage l'avis de M. Reboux. Les rondes de nuit se font certainement toujours à la même heure. Ainsi, dans ma rue, la ronde passe régulièrement à onze heures. Les voleurs ont donc toute la facilité d'opérer le reste de la nuit.

M. LE MAIRE. — Il y a une ronde supplémentaire à des heures indéterminées. *(à suivre).*

NORD

Mgr HASLEY VICTIME D'UN ACCIDENT. — Mardi matin, vers neuf heures et demie, un accident qui fort heureusement n'aura pas de suites graves — nous l'espérons, du moins — est arrivé dans la salle de travail de Mgr Hasley, archevêque de Cambrai.

Mgr Hasley, assis dans un fauteuil, à côté de son foyer, était en train de causer d'affaires avec M. l'abbé Colpin, professeur au Petit-Séminaire et aumônier de l'hôpital Saint-Julien, lorsqu'une glace-miroir, haute de deux mètres, se détachant tout-à-coup de la cheminée, vint s'abattre sur la tête de Monseigneur, atteignant, en même temps, l'abbé Colpin près de l'épaule.

L'archevêque demeura comme anéanti sur son fauteuil, la tête baissée, sans pouvoir lui imprimer aucun mouvement.

M. l'abbé Colpin appela aussitôt au secours. On courut chercher M. Hannoye qui vint donner ses soins au blessé.

Mgr, pour qui on craignait une fracture à la colonne vertébrale, n'a éprouvé qu'une rude commotion, très douloureuse dans le premier quart d'heure.

Depuis mardi matin, le vénérable archevêque est alité, mais, comme nous le disons plus haut, sa blessure, aussi bien que son état de santé, n'inspirent point une grande inquiétude.

Le choc avait pourtant été très rude, car le fauteuil de Mgr Lydda, placé en face de la glace, a été brisé en éclats.

Si Mgr l'Archevêque n'a pas été tué sur le coup, c'est qu'il se trouvait assis à côté et tout près de la cheminée et presqu'à hauteur de la glace.

M. l'abbé Colpin, quoique touché lui-même par la glace, a pu venir immédiatement en aide, autant qu'il le pouvait, à Mgr Hasley.

Pendules, candélabres, tout ce qui se trouvait sur la cheminée a été brisé en mille morceaux, mais ces dégâts matériels ne sont rien. L'important c'est que Mgr l'archevêque va bien.

Nos représentants au Parlement. — M. Paris, sénateur, a été nommé membre de la commission relative au Crédit mobilier.

Dans le scrutin sur la première partie de l'ordre du jour de confiance déposé à la Chambre par M. de La Porte en faveur du gouvernement, tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*, sauf MM. Pierre Legrand, Maxime Lecomte, Trystram, qui ont voté *pour*, M. Camescasse, qui s'est abstenu, et M. Ribot, qui était retenu à la commission du budget.

Sur la seconde partie, MM. Trystram, Pierre Legrand et Maxime Lecomte ont voté *pour*, MM. Baucarne-Leroux, Brame, De Clercq, Dellisse, de Frescheville, Lefebvre du Prey, de Martimprey, Léon Maurice, de Partz, Plichon, de Rosamel ont voté *contre* ; M. Ribot était retenu à la commission du budget : tous les autres députés de la région se sont abstenus.

Caisse d'épargne postale. — Le ministère des postes et télégraphes vient de publier le relevé statistique des opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1886.

Dans le département du Nord, il a été effectué à la Caisse d'épargne 32.927 dépôts s'élevant au chiffre de 3.074.047 fr. 75 c.

Le total des dépôts remboursés par la Caisse, remboursements partiels, intégraux et achats de rente, a été de 7.506, s'élevant au chiffre de 1.940.368 fr. 70. Il y a donc 1.133.906 fr. 05 c. d'excédents des versements sur les remboursements.

2.343 fr. ont été versés en bulletins d'épargne. Cette somme est comprise dans le montant des dépôts reçus.

228 transferts s'élevant à 37.380 fr. 84 c. ont été opérés des Caisses d'épargne privées à la Caisse nationale d'épargne.

Enfin il existait, au 31 décembre 1886, 20.846 livrets de Caisse d'épargne postale.

Chronique du travail. — L'Administration s'est décidée à prendre contre les ouvriers belges qui s'étaient faits les meneurs de la grève de Cousolre des mesures de rigueur.

Des arrêtés d'expulsion ont été pris contre les plus compromis — et presqu'aussitôt exécutés. Le délai de deux jours qui avait été donné aux intéressés pour quitter le territoire français a été réduit pour quelques-uns d'entre eux, à raison de leur attitude.

En outre, M. le sous-préfet d'Avesnes a invité M. le maire de Cousolre à prendre un arrêté municipal visant les articles 479 et 480 du Code pénal, qui punissent d'une amende de 11 à 15 francs et d'un emprisonnement de cinq jours au plus les auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité des habitants.

Par application de cet arrêté, soixante-huit contraventions ont été relevées par la gendarmerie à la charge des manifestants les plus tapageurs et signifiés le lendemain.

Un homme brûlé vif à Frévent. — Dimanche, vers cinq heures du matin, un vieux journalier, Edouard Petit, a été trouvé mort dans un four à chaux appartenant à M. H. Deray, propriétaire à Frévent.

Le malheureux vieillard était sans asile et il avait coutume de se réfugier la nuit près du four à chaux : c'est le chaufournier qui, en arrivant à son travail, l'a trouvé étendu sans vie à un mètre environ de distance du four.

Le corps de Petit était couvert d'affreuses brûlures et ses vêtements avaient été réduits en cendres : on suppose qu'une pierre rouge est tombée du four et a mis le feu au costume du vieillard endormi — qui, de plus, était épileptique.

Dunkerque. — *Sinistre maritime. — Le naufrage de l'Eyriaud-des-Vergnes.* — Voici quelques détails nouveaux sur la perte de ce steamer :

L'*Eyriaud-des-Vergnes*, de Dunkerque, était sorti du port de Cette, à destination de Bordeaux et Dunkerque, le 15, à cinq heures du soir. Le temps était très mauvais, le vent de la partie du S.-E. Il fut pris par un raz-de-marée, le vent sautant tout d'un coup du N.-E. au S.-E., le jeta sur le sable à l'ouest du Pilon. L'équipage fut sauvé par deux embarcations montées par des pilotes. Le capitaine et le second sont restés à bord, malgré la mauvaise position du navire. On a commencé lundi matin le sauvetage de la cargaison. On a perdu tout espoir de sauver l'*Eyriaud-des-Vergnes*, car, comme nous l'avons dit hier, toutes ses cales sont pleines d'eau.

— La police a mis en état d'arrestation le nommé P..., journalier, comme étant l'un des malfaiteurs qui se sont introduits nuitamment chez la femme Vandichelle, fripière à Dunkerque, et ont enlevé une somme de 600 francs en or et pour 8,000 fr. de bijoux.

PAS-DE-CALAIS

L'élection du Pas-de-Calais. — On se rappelle qu'après l'élection législative qui a eu lieu le 27 novembre 1887, dans le Pas-de-Calais, les journaux de gauche ont triomphé bruyamment, en annonçant avec aplomb que l'opportuniste Camescasse, avait obtenu plus de 15,000 voix de majorité.

Quelques jours après nos confrères devaient se rabattre, et la majorité de M. Camecasse se trouvait réduite à 12.000 voix.

Lundi, en effet, la Chambre des députés, a validé l'élection de M. Camecasse et le rapporteur M. Marmonier a donné les résultats exacts du scrutin du 27 novembre.

Nous les publions pour l'édification de nos lecteurs :

Electeurs inscrits.....	217.532
Votants.....	163.452
Bulletins blancs et nuls.	1.916
Suffrages exprimés.....	161.536

Donc la majorité est de 80.783.

MM. CAMESCASSE.....86,356 voix Elu
LABITTE.....74,554 »
Divers... ..... 487 »

M. Camescasse n'a donc obtenu que 5,593 voix de plus que la majorité absolue et il y a eu 55,996 abstentions.

Le crime du Rang-Fliers. — L'instruction de cette affaire continue ; nous croyons qu'elle sera terminée assez tôt pour que les accusés comparaissent devant la prochaine session des assises, en mars.

L'examen des vêtements de Joly a amené des découvertes qui constituent de nouvelles charges contre cet individu.

Joly a été photogr phié ces jours derniers. Il s'était toujours refusé obstinément à poser devant l'objectif, et c'est par surprise que M. Duhautpré, le photographe de Montreuil, a pu, au moyen d'un appareil d'une grande puissance, le photographier au moment où il traversait la cour de la gendarmerie pour se rendre à l'instruction.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

Audience du 17 janvier

L'affaire Debia

Debia, âgé de 37 ans, est inculpé d'escroqueries. Il est accusé d'avoir cherché à se faire remettre diverses sommes d'argent, par des brasseurs ou des marchands de bières.

Il se présentait comme propriétaire de deux journaux, *le Distillateur* et *la France vinicole*, et prétendait pouvoir faire obtenir aux commerçants qui avaient pris part à l'exposition des bières françaises, des médailles, des diplômes et même la croix de la Légion d'honneur.

Il se présentait comme délégué du ministre du commerce, comme secrétaire du ministre des finances, comme secrétaire de M. Wilson.

Debia est un faiseur d'affaires qui a déjà eu de nombreuses difficultés avec la justice. Il a été déclaré en faillite et condamné cinq fois pour abus de confiance, diffamation, etc., etc.

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé :

D. — Vous aviez fondé à Marseille divers journaux. Vous n'aviez d'autre but que de faire acheter votre silence par les commerçants que vous attaquiez !

L'accusé avec audace : c'est faux.

D. — Où faisiez-vous imprimer votre journal ?

R. — Chez M. Wilson.

M. le président. — Oui, à l'imprimerie de Bordeaux. Vous n'avez du reste jamais été en relations avec M. Wilson, mais seulement avec M. Ribeaudau, l'imprimeur auquel vous devez encore 1,500 fr. Vous avez abandonné votre femme à Marseille sans ressources.

R. — Non, monsieur.

M. le président interroge ensuite Debia sur ses rapports avec l'administration des finances.

L'accusé prétend qu'il s'est présenté au directeur général des contributions indirectes, avec une lettre de M. Rouvier et qu'il a été chargé d'une mission dans l'Hérault.

M. le président. — Votre mission consistait à faire arrêter des fraudeurs et vous aviez touché une somme de cent francs à compte sur les primes qui devaient vous revenir pour chaque arrestation.

L'accusé soutient qu'il avait une mission du ministère.

M. le président interroge ensuite l'accusé sur les diverses escroqueries dont il s'est rendu coupables.

Vous vous êtes présenté comme le secrétaire de M. Wilson chez un négociant M. Rousseau, fabricant de produits chimiques, vous lui avez fait souscrire un abonnement de 30 francs à votre journal.

Vous avez cherché à vous faire remettre diverses sommes d'argent par des exposants, en leur promettant des diplômes, des médailles. On les entendra comme témoins.

L'accusé nie.

Après l'interrogatoire de Debia, M. le président procède à l'audition de nombreux témoins, presque tous victimes des escroqueries de Debia. Ces témoins confirment pleinement les faits énoncés dans le réquisitoire définitif. Debia affirmait à toutes ses dupes qu'il était intimement lié avec M. Wilson et avec M. Rouvier. Ce dernier était un vrai camarade pour lui.

M. le substitut Fournier occupe le siège du ministère public.

Me Laguerre est représenté, au banc de la défense, par son secrétaire, Me Manuelle.

L'affaire est renvoyée à huitaine pour le réquisitoire et les plaidoiries.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 janvier.* — Jeanne Steenssen, rue de Rome, cour Rogier, 10. — Julien Delavallée, rue du Tilleul, cour Florin, 21. — Henri Lefebvre, rue Desaix, 41. — Georges Catteau, rue de la Potennerie, cour G. Lefebvre, 84. — Abellard Leclercq, rue des Arts, 168 — *Mariage du 17 janvier.* — Achille Crouset, 24 ans, marchand boucher, rue de la Redoute, 72, et Marie Vanwynmeersch, 24 ans, sans profession, rue du Fontenoy, 38. — *Déclarations de décès du 17 janvier.* — Meau, présenté sans vie, rue Saint-Jean, 65. — Ferdinand Verstegne, 6 jours, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 16. — Rosalie Berckman, 66 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Gaston Beauvois, 1 mois, rue des Anges, 21. — Louis Uytterhaegen, 1 an, rue d'Arcole, cité Saint-Léon.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 9 au 15 janvier.* — Victor Vercruysse, cour du Pavillon Noir. — Louis Devos, rue Charles Quint. — Alice Crombet, rue de Wasquehal. — Maix Lecomte, rue de Roubaix. — Emile Vandendriessche, rue du Quai. — Jeanne Goffin, Grande-Rue. — *Mariages du 14 janvier.* — Louis Jovenaux, 22 ans, couvreur, et Louise Turgis, 19 ans, peigneuse. — Théophile Baert, 28 ans, peintre, et Clotilde Marechalk, 19 ans, journalière. — *Déclarations de décès du 9 au 15 janvier.* — Camille Turgis, 4 mois, rue de Wasquehal. — Pauline Defrancq, 5 ans 8 mois, rue de Metz. — Lièvin Castel, 51 ans, rue Amiral Courbet. — Gustave Badart, 2 ans, rue du Crêchet.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 16 janvier.* — Léon Vermeulen, rue des Carliers. — Herminie Vanruymbeke, rue du Blanc-Seau. — Emilienne Roger, rue du Blanc-Seau. — Jeanne Roche, rue des Piats. — Clémence Dutilleul, rue de Gand. — Louise Connorant, rue Winoc-Choquel. — Pierre Desbouvrie, rue du Pontiff. — René Tanchou, Place Charles Roussel. — Fernand Deldyck, rue Verte. — Félix Lepaire, rue des Biches.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ALLARD-AUTRIVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Apoline AUTRIVE, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1888, à l'âge de 61 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Isabeau-de-Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-OVLAQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Aimée OVLAQUE, décédée à Wasquehal, le 16 janvier 1888, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 19 courant, à 10 heures, en l'église de Wasquehal. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Capreau. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 13 février 1888, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DEDONCKER-DENEVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Jean DEDONCKER, décédé subitement à Tourcoing (Blanc-Seau), le 17 janvier 1888, à l'âge de 64 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 19 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures, rue du Blanc-Seau, 335.

Les amis et connaissances de la famille Joseph MERLIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elise MERLIN, décédée à Roubaix, le 17 janvier 1888, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le jeudi 19 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 2 heures 1/2, rue de l'Epeule, cour Goyare, 3.

Les amis et connaissances de la famille TOULEMONDE-HASBROUCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Maria-Adelaïde HASBROUCQ, décédée à Fiers, le 17 janvier 1888, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 10 heures, en l'église de Fiers. — L'assemblée à la maison mortuaire, sur la Place. — L'Obit du mois sera célébré en la même église, le lundi 20 février 1888, à 10 heures.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 24 janvier 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine-Aimée DESPATURES, épouse de M. André DUTHOIT, décédée à Wattrelos, le 24 janvier 1887, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPECIAL)

Retour du préfet de police à Paris

Paris, 18 janvier. — M. Bourgeois, préfet de police, qui avait, à la suite de la maladie qu'il vient de faire, pris quelques jours de congé, est rentré hier à Paris.

Il a été reçu hier matin, à l'issue du conseil, par le ministre de l'intérieur.

M. Bourgeois aurait parlé à M. Sarrien de son intention d'accepter, le cas échéant, la candidature au siège de député devenu vacant dans la Marne, par suite de l'élection de M. Margaine, élu sénateur.

La convention franco-anglaise. — Une réclamation du sultan

Constantinople, 18 janvier. — Les intrigues attribuées au représentant de l'Angleterre ne sont pas la cause du retard apporté par le sultan à la ratification de la convention relative à la neutralisation du canal de Suez.

Le sultan élève une objection au sujet de la neutralisation de la rive du canal dont il est le souverain.

Il fait remarquer que la convention a prévu seulement les périls qui pourraient menacer le canal du côté de l'Egypte, et qu'il est sage aussi de prévoir les dangers qui peuvent venir des tribus nomades de l'Hedjaz.

Et, de même que le khédive est désigné pour défendre, sur la réquisition de la commission européenne, la sûreté de la rive égyptienne du canal le sultan demande à être chargé du maintien de l'ordre sur la rive ottomane.

Un incident au tribunal correctionnel de Nantes

Nantes, 18 janvier. — Un incident assez grave s'est produit hier au tribunal correctionnel.

Le tribunal, présidé par M. Bachelot-Villeneuve avait à juger une affaire d'exercice illégal de la médecine, et Me Lynier, l'un des défenseurs, commençait sa plaidoirie en faisant remarquer que son client n'était pas poursuivi, comme primitivement, pour homicide par imprudence, quand M Bachelot l'interrompit brusquement : — « Mais je n'ai pas terminé ma phrase, répliqua l'avocat, vous ne savez pas ce que je vais dire.

— Je le devine, fit le président, et ne permettrai à personne de manquer à la magistrature, sans quoi je lèverai l'audience et le tribunal en délibèrera.

Stupéfaction de l'auditoire.

— Voilà vingt ans que je plaide à cette barre, s'écria Me Lynier. Il faut en finir une fois pour toutes. J'ai toujours professé le plus grand respect pour la magistrature, mais j'estime que la magistrature doit être également respectueuse des droits de la défense.

Sur ces paroles, M. Bachelot se leva et sortit de la salle d'audience, suivi de ses assesseurs. Le président du tribunal, qui était en séance à la 1re Chambre, fut aussitôt prévenu et convoqua les magistrats dans la salle du conseil. De leur côté, les membres du conseil de l'ordre, présents au palais, se réunissaient dans leur salle pour entendre l'honorable Me Lynier, qui en fait partie également.

Quelques instants après, M. Miraude, président, fit appeler Me Lynier, et M. Bachelot dut lui exprimer ses regrets sur l'incident et retirer les paroles blessantes qu'il avait prononcées, car, à la reprise de l'audience, le défenseur reprenait sa plaidoirie en constatant les sympathies que la magistrature avait toujours témoignées à lui-même et à l'ordre dont il fait partie.

Troubles dans la cathédrale de Rouen

Rouen, 18 janvier. — Des conférences aux ouvriers faites dans la cathédrale de Rouen ont été l'occasion de troubles dans l'église depuis trois jours. Ce soir les scènes de désordres ont été plus violentes ; la